

PEA : après **cinq ans**, plus d'impôt sur le revenu des gains

Jusqu'à 150 000 € de versements en actions européennes, une fiscalité qui s'allège avec le temps.

Avant 5 ans

RETRAIT = CLÔTURE

Clôture

un retrait ferme le plan, sauf cas prévus par la loi

12,8 %

d'impôt sur les gains, plus les prélèvements sociaux

Après 5 ans

RETRAITS LIBRES

0 € d'impôt

sur les gains

Prélèvements sociaux

seulement

Retraits partiels

sans fermer le plan

50 000 € versés, 30 000 € de gains, tout est retiré

Impôt sur les gains avant 5 ans **3840 €**

Impôt sur les gains après 5 ans **0 €**

À retenir

- ✓ Les cinq ans courent à partir du premier versement.
- ✓ Un PEA par personne, deux par couple.
- ✓ Les prélèvements sociaux restent dus dans tous les cas.

Aket+

Pour aller plus loin : « **Faire fructifier son épargne** », PEA, assurance-vie et compte-titres comparés.

Références Code monétaire et financier, articles L221-30 à L221-32 ; Code général des impôts, article 157.

